

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2019

Convocation du 27/06/2019

L'an deux mille dix neuf, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DELAPORTE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe DELAPORTE, Monsieur Stéphane CHOQUET, Madame Sonia LERICHE, Monsieur David BERTRAND, Madame Véronique VINOT, Monsieur Christophe SECACHE, Monsieur Christophe ESNAULT, Monsieur Mathieu PAROIELLE, Monsieur Philippe LEGOIS, Monsieur Franck SEIGNEUR.

Absents : Monsieur Serge PETIT (excusé- procuration M Philippe DELAPORTE), Madame Géraldine MACLE (excusé- procuration M Mathieu PAROIELLE), Monsieur Thomas SAINT-PAUL, Monsieur Michel LAIGNEL.

Date d'affichage : 11 juillet 2019

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane CHOQUET

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Stéphane CHOQUET est désigné secrétaire de séance.

1°) SIAEP du Vimeu : Transfert de la compétence de l'eau potable à la CCVimeu en 2020 ou 2026:

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe,

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu la circulaire N°NOR ARCB1619996N du 13 juillet 2016 relative aux incidences de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République sur l'exercice des compétences "eau" et "assainissement" par les établissements publics de coopération intercommunale.

Vu la circulaire N°NOR INTB1718472N du 18 septembre 2017 relative à l'exercice des compétences "eau" et "assainissement" par les établissements publics de coopération intercommunale,

Vu l'instruction relative à l'application de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes.

EXPOSÉ

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit dans ses articles 64 et 66 le transfert, à titre obligatoire, des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020.

Au regard des difficultés rencontrées dans de nombreux territoires, des assouplissements ont été introduits par la loi n° 2018-702 du 3 août 2018. Cette loi permet notamment aux communes membres des communautés de communes qui n'exercent pas les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement à sa date de publication de s'opposer au transfert obligatoire, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, si avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1er janvier 2026.

Considérant le contexte local et les délais nécessaires à la mise en œuvre du transfert des compétences de l'eau à la Communauté de Communes du Vimeu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De s'opposer au transfert des compétences eau à la communauté de communes du Vimeu, afin de reporter la date du transfert obligatoire du 1er janvier 2020 au 1er janvier 2026,*
- De demander au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Vimeu de prendre acte de la présente délibération,*
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

2°) Représentation au Conseil Communautaire 2020-2026 :

Monsieur le Maire explique que la Conférence des Maires de la Communauté de Communes du Vimeu s'est prononcé le 11 juin 2019 pour la mandature 2020-2026 à une reconstitution du Conseil Communautaire du Vimeu. Cette conférence des Maires a décidé d'une nouvelle composition relevant non pas du droit commun mais d'un accord local. Dans ce projet d'accord le Conseil Communautaire comporterait 59 délégués communautaires au lieu de 63 actuellement. La composition serait selon l'accord local le suivant : Friville Escarbotin avec 8 sièges de titulaires (10 actuellement), Feuquières en Vimeu avec 4 sièges de titulaire (5 actuellement), Fressenneville 3 sièges de titulaire (4 actuellement). Woincourt (2 titulaires), Chepy (2 titulaires), Bethencourt sur Mer (2 titulaires).

Aigneville, Nibas, Tours en Vimeu, Moyenneville, Bourseville, Huchenneville, Valines et Quesnoy le Montant qui avait auparavant un délégué titulaire passeront à deux sièges de titulaires. Miannay, Tully, Acheux en Vimeu, Yzengremer, Béhen, Meneslies, Ochancourt, Toeufles, Grebault Mesnil, Cahon Gouy et Ercourt qui n'avait qu'un titulaire auront dans cet accord un délégué titulaire et un suppléant. Au total, il y aura 59 délégués communautaires (48 titulaires et 11 suppléants) contre 63 actuellement (44 titulaires et 19 suppléants).

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition d'accord local pour fixer le nombre de conseillers communautaires pour la mandature 2020-2026.

3°) Validation du Plan des Chemins Ruraux:

Monsieur le Maire explique qu'il avait invité Mme Charline STADTFELD, chargée de mission recensement des chemins ruraux de la Somme afin de présenter le plan de gestion des chemins ruraux sur la Commune. Mme STADTFELD ayant eu un empêchement et n'étant pas présente, ce point est remis à la prochaine séance du Conseil municipal.

4°) FDE 80 : Conventions Eclairage public au Stade, au City Stade et aux bâtiments communaux:

Monsieur le Maire présente à l'assemblée trois conventions d'Eclairage public avec la FDE 80 concernant le City Stade, le Stade de Football et les bâtiments communaux.

Pour le City Stade, cette convention a déjà été évoquée lors de la présentation du projet pour les demandes de subvention. Il s'agit de la pose de 5 points lumineux pour maintenir une détection de présence sur les lieux et les sécuriser. Le projet s'élève à 16473.21 € TTC avec une prise en charge par la FDE 80 de 6096.39 € et une participation de la commune de 10376.82 €. Cela correspond également à la création et l'enfouissement du réseau. Le Conseil donne son accord.

Pour les bâtiments publics, il s'agit de mettre en place 11 points lumineux en LED avec détecteur de présence dans le cadre de leur accès. Il convient de faire en sorte que ces bâtiments ne restent pas toujours allumés et économiser de l'énergie. Le projet porte sur un montant de 7218 € TTC. La FDE 80 en prendrait à sa charge 20 % pour un montant de 2672 € et la contribution de la Commune serait de 4546 €. Le Conseil donne son accord.

Pour le Terrain de football, il s'agirait de mettre en place 6 points lumineux en LED pour un montant de 32968,63 € (Part FDE 80 13906.50 € et part Commune 19062.13 €). Le Conseil considère que cette somme est trop importante pour cette année. Il reviendra sur la question l'an prochain et décide de faire réaliser un devis pour éventuellement ajouter un pont lumineux au terrain.

5°) City Stade : Point sur les travaux et délibération subvention Conseil Départemental:

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux du City Stade. Il indique que la structure du City Stade a été posée par la société Rondino sur des fondations réalisées par BTTP. Il a été constaté un petit décalage entre la structure métallique et la structure béton sans réelle conséquence pour la suite. Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il a fallu aménager au laser le terrain et apporter de la terre végétale. Cette solution a mis temporairement de côté les clôtures en béton prévues. La nécessité aujourd'hui est de clôturer le fond du terrain pour le protéger les accès menant à la rivière. Il conviendra de planter une clôture en bois d'une hauteur d'1.20 m. Pour le reste, il est envisagé des haies de Charmilles. Pour le montage des agrées, Monsieur le Maire suggère de demander l'avis des sapeurs pompiers, des clubs de gym et de football. Le Conseil juge que cela n'est pas nécessaire. Il convient de demander les préconisations de la Société Rondino. Le Conseil demande à Monsieur le Maire de se pencher toutefois sur la question de la sécurité sur le City Stade et de faire contrôler les équipements montés par la Société Soléus déjà en charge des installations du stade de football. Celle-ci a été contacté et interviendra en novembre 2019.

Il évoque ensuite le fait que le Conseil ait besoin de délibérer à nouveau sur le plan de financement du City Stade pour obtenir la subvention du Conseil départemental de 14523 € dans le cadre de la politique territoriale de contractualisation 2017-2020.

Après le vote du Conseil Municipal, le City Stade est estimé à 77066.17 € TTC soit 65722.62 € HT. La part communale est de 36730 € dont 9543.55 € de TVA qui seront récupérés dans le cadre de la FCTVA en 2021. Le cout pour la commune au final hors achat de terrain et busage est de 27186.45 €

6°) RPI : élargissement du RPI Miannay-Quesnoy à la commune de Cahon:

Monsieur le Maire indique que les statuts du RPI Miannay/Quesnoy le Montant déjà réalisés et transmis en sous préfecture et validés doivent être élargis à la commune de Cahon qui vient de décider d'intégrer le RPI.

Monsieur le Maire indique que les statuts pour exister doivent maintenant être délibérés par le Conseil Municipal en élargissant ces statuts à la commune de Cahon Gouy.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les statuts du RPI Miannay-Cahon-Gouy-Quesnoy le Montant.

Monsieur le Maire indique que les horaires de classe ont été déterminés en accord avec le Conseil d'école des 3 communes. Les horaires de transport sont également validés. Le RPI comptera 106 élèves à la rentrée 2019-2020 sur 3 sites. Une nouvelle réunion avec les 3 maires des 3 communes concernées aura lieu le jeudi 11 juillet à 18h en Mairie de Miannay afin de finaliser la rentrée de septembre 2019. Les parents seront avertis avant fin juillet des modalités de fonctionnement du RPI.

Mme Sonia LERICHE indique au Conseil que Mme Karine CLERE, directrice de l'école de Miannay remercie le Conseil Municipal pour son soutien financier apporté pour les sorties scolaires de fin d'année.

7°) Examen des fins de contrat et Chantiers jeunes :

Monsieur le Maire indique au Conseil que les Chantiers Jeunes initiés en ce début juillet connaît un vrai succès avec pas moins la présence sur les deux semaines du mois de juillet de 11 jeunes de Miannay âgés de 16 à 18 ans. Pour la semaine du 1^{er} au 5 juillet, cinq jeunes étaient présents pour des tâches essentiellement de peinture. La seconde semaine verra la présence de 6 nouveaux jeunes sur 5 matinées de 9h à 12h du lundi au vendredi.

Monsieur le Maire évoque ensuite les contrats qui se terminent le 31 août 2019 pour Monsieur Clément BOILEAU et Monsieur Antoine DESENCLOS.

Pour Clément BOILEAU, il rappelle qu'il n'a jamais été question pour la commune d'employer à terme Monsieur BOILEAU dans sa formation en horticulture mais de l'accompagner. Monsieur Boileau a fait part de son objectif de poursuivre sa formation. Monsieur le Maire indique qu'il attend les résultats de ses examens et verra avec lui si il est possible de continuer à l'accompagner ou pas les deux prochaines années. Monsieur le Maire

indique qu'il est satisfait du travail de Clément BOILEAU et le Conseil municipal reconnaît qu'il est très apprécié dans le village.

Pour Antoine DESENCLOS, Monsieur le Maire indique que cette année, il a été amené à remplacer Brigitte PETIT à la location de la salle et Dominique RIMBERT dans le transport scolaire. Son contrat sera reconduit un an avec pour missions la location de la salle, le transport scolaire qui lui prendra plus de temps, le travail technique et la distribution du courrier. La durée hebdomadaire de travail restera la même. Quelques ajustements horaires seront réalisés. Il sera demandé à Monsieur DESENCLOS de faire impérativement une formation dans le domaine horticole.

8°) Illuminations de Noël :

Monsieur le Maire présente un devis établi auprès de la société Altrad pour des illuminations de Noël pour un montant de 11912 € TTC pour 23 poteaux de Noël. Il s'agit d'acheter des illuminations pour en finir avec la location des guirlandes de Noël qui coûte chère à la commune chaque année. Monsieur le Maire indique que cette année, il n'y aura pas de guirlandes qui traverseront la nationale. Il sera proposé aux employés communaux une formation afin d'obtenir une habilitation en matière électrique afin qu'un employé puisse les poser.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte d'acheter des guirlandes pour 50% de ce montant soit environ 5000 €, montant initialement prévu au budget 2019.

9°) Réflexion sur l'incivilité routière dans notre village et sécurisation aux abords du City Stade:

Monsieur le Maire explique que chaque jour, il reçoit des plaintes concernant la vitesse dans les rues de Miannay.

En ce qui concerne la rue des Ecoles où chaque soir le transport scolaire éprouve des difficultés pour circuler un courrier sera envoyé aux personnes qui causent des difficultés pour un stationnement inapproprié.

En ce qui concerne les alentours du City Stade rue Saint Honoré et Rue Cahon Gouy, il est constaté une vitesse excessive. Des panneaux « Aire de jeux Ralentir » seront posés.

Le problème de la vitesse excessive dans Miannay est un problème récurrent que toutes les communes rencontrent. Monsieur le Maire proposera une réunion publique sur le sujet en Octobre prochain avec les acteurs de la sécurité (agence routière, gendarmerie, élus) et la population afin de trouver des solutions adéquates.

10°) Divers :

- Diverses infos:

- Festivités du 14 juillet 2019:

Monsieur le Maire indique que les festivités du 14 juillet se dérouleront de la manière suivante :

- 16h45 : Jeux pour les enfants au Manoir
- A 18 heures : Rassemblement et dépôt de gerbe au Monument aux Morts et remise des décorations de Sergent aux Sapeurs Pompiers Antoine LERICHE et Julien DESENCLOS
- A 18 heures 30 : Vin d'honneur offert par la municipalité et remise des récompenses aux élèves entrant en 6^{ème}
- Repas Champêtre
- Retraite aux flambeaux
- Feu d'artifice

A partir de 14 heures : inscriptions pour le concours de pétanque sur la place.

- Fête de fin de Centre de loisirs:

Monsieur le Maire indique que la fête du Centre aura lieu le jeudi 1^{er} août à 18h 30 et demande qui sera présent pour la préparation et le service du soir.

- Fête de Lambercourt:

Monsieur le Maire indique que la Fête de Lambercourt aura lieu les samedis 31 août et dimanche 1^{er} septembre 2019 avec le groupe Musicab'Show de Friville Escarbotin le samedi soir et de deux accordéonistes le dimanche après midi, Mademoiselle Florine Malherbe et Monsieur Philippe Boulanger.

- Demande de subvention exceptionnelle JS2ML:

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier émanant du Président de la JS2ML foot demandant une subvention exceptionnelle de 1000 € pour subvenir aux frais kilométriques engendrés par les déplacements.

Monsieur le Maire indique que la commune a établi un budget. Il rappelle que le terrain va bénéficier prochainement d'un compactage d'un montant de 3200 €. Il indique également que les charges en matière de fonctionnement (eau, électricité, chauffage...) continuent d'augmenter.

Monsieur le Président de la JS2ML indique que la subvention est nécessaire pour maintenir le club à ce niveau de résultats et que sans elle, le club va disparaître dans les années à venir.

Une discussion s'engage au sein du Conseil sur le vote ou pas de cette subvention. Après délibération, le Conseil accorde à l'unanimité cette subvention de 1000 € à la JS2ML.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse des membres du conseil n'étant intervenue, la séance est levée à 23 heures 00.